

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JANVIER 2021

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;

DETOURNAY Daniel, HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, Echevins ;
HOUZE M., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., VINCKIER P.,
WACQUIER M-P, HURBAIN C., DESEVEAUX C., BROUTIN A., Conseillers
et BAUDUIN Nathalie, Directrice générale.

Excusés: HILALI Nadya, DELCROIX M., LEGRAIN P., CHEVALIS A.

Ordre du jour :

1. Information(s) diverse(s) – communication
2. Centre public d'action sociale de Brunehaut – Budget 2021 – Rapport, examen et décision
3. Rapport annuel relatif aux synergies Commune-CPAS – approbation – décision
4. Contrôle interne – présentation – approbation - décision
5. Adhésion de l'E.P.N à la centrale de marché «Ecole numérique » - décision
6. Assemblée générale extraordinaire d'IDETA – 11.02.2021 - décision
Création de NEOVIA et prise de participation
7. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 14/12/2020 – Décision
HUIS CLOS
8. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant – Décision
9. Direction scolaire du Groupe de la Pierre – évaluation – approbation – décision
10. Nomination, à titre définitif, d'un directeur d'école sans classe – Groupe scolaire de la Pierre – décision

1. **M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, PORTE à la connaissance du Conseil communal :**

- a) l'approbation le 16/12/2020 par le Ministre Collignon :
 - a. de la taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets assimilés – exercice 2021 ;
 - b. de la redevance sur l'octroi des concessions et sépultures et les concessions accordées dans les columbariums communaux – exercices 2020 à 2025 ;
- b) l'intervention exceptionnelle qui s'élève à 7.909,77 € dans le cadre de la reprise du financement des zones de secours ;
- c) dans le cadre de l'appel à projet POLLEC 2020 deux subsides d'un montant de 50.000 € pour le volet 2 Investissement et 22.400 € pour le volet 1 Ressources humaines.

Le Conseil communal ABORDE ensuite le point n°3.

3. **Le Conseil communal,**

APPROUVE à l'unanimité le rapport des synergies tel que présenté :

Une synergie entre la commune et le CPAS est une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble, ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, d'une action, d'un projet ou d'une mission en vue d'opérer des économies d'échelle, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficacité du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun.

La construction de synergies doit se voir comme un moyen et non une fin en soi. Les synergies ne peuvent être efficaces que si le schéma est gagnant pour tous les partenaires. Elles ne peuvent contribuer à déformer le fonctionnement de l'un d'entre eux.

Principes cardinaux pour la construction de synergies entre une commune et un CPAS :

- Les synergies se développent sur base volontaire ;
- Les synergies s'adaptent aux réalités locales ;
- Les synergies naissent d'une volonté commune et partagée. Le conseil de l'action sociale (CAS) a, au même titre que le conseil communal (CC), une responsabilité décisionnelle pour la mise en œuvre des synergies ;
- Les synergies se font en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficacité du service public ;
- Les synergies n'entament en aucun cas les missions et l'autonomie de chacun. L'article 2 de la loi organique (LO) consacre le principe de la personnalité juridique propre au CPAS. Communes et CPAS sont deux organisations différentes soumises à des législations spécifiques dont le respect implique leur responsabilité juridique propre.

Les synergies concernent les services de support, services qui « regroupent l'ensemble des prestations internes qui contribuent indirectement à la mission première de l'administration publique et qui sont nécessaires à la réalisation des missions et objectifs »

Soit :

- Le service achats ;
- Le service ressources humaines ;
- Le service maintenance ;
- Le service informatique

I. Tableau de bord des synergies réalisées et en cours

Synergie ou groupe de synergies	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu
Synergies réalisées							
Regroupement des services administratifs du CPAS et de la commune à Bléharies depuis 2011	Economie d'échelles Satisfaction du citoyen	Coopératif	Commune-CPAS	DG communale et DG CPAS	Synergie totale		Un seul serveur et abonnement publilink. Téléphonie. Eau, électricité, chauffage pris en charge par la commune.
Site Internet commun Page Facebook Bulletin communal	Satisfaction du citoyen Economies d'échelle Mutualisation des ressources	Déléгатif	Commune	D.G. communale	Publication des menus des repas à domicile Publication d'informations suite à la crise sanitaire	Informier le citoyen des actions menées par la commune et le CPAS	Synergie de moyens

Directeur financier commun depuis 01/1995.	Economie d'échelles Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune - C.P.A.S.	DG communale et DG de C.P.A.S.	Synergie totale		
Service interne commun pour la prévention et la protection au travail	Economie d'échelles Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune- CPAS	DG communale et DG CPAS	Synergie totale		
DPO commun	Economie d'échelles Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune - CPAS	DG communale et DG CPAS	Synergie totale mise à disposition gratuite au CPAS du DPO 4 H/sem	Formation réussie par la DPO et pris en charge par le CPAS	
Plan de cohésion sociale 2014-2019	Economie d'échelles Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune- CPAS	DG communale et DG CPAS	Réalisation mutualisation des actions en cette période de crise distribution colis alimentaires en lieu et place de la maison des familles, confection de masques	Mener à bien le plan de cohésion en collaboration	Synergie de moyens Prise en charge par le PCS de modules de remobilisation vers l'emploi
Informatique	Economie d'échelles Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune- CPAS	DG communale	Gestion du parc informatique Administrateur domaine commun	Limiter les prestations informatiques de tiers	Synergie de moyens
Mise à disposition de locaux Mise à disposition de véhicules	Flexibilité Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune - C.P.A.S.	DG communal et DG de C.P.A.S.	Mise à disposition des salles communales pour les ateliers cuisine organisés par le CPAS. Mise à disposition de la salle de la Malterie pour organiser les réunions suite au COVID Mise à disposition de la salle de réunion du CPAS pour le conseil communal des enfants/ le CCPH/ PCS Mise à disposition tous les samedis d'un véhicule de la commune pour la distribution des repas à domicile.		
Intendance technique et manuelle	Economies d'échelle Mutualisation des ressources	Déléгатif	Commune	DG communale	A la demande du CPAS, petits travaux de maintenance des logements du CPAS par les ouvriers communaux. Maintenance des bâtiments administratifs du CPAS		
Marchés publics	Mutualisation ressources humaines et matérielles	Coopératif	Commune- CPAS	DG communale et DG CPAS	Aide administrative du service travaux pour les marchés publics via le logiciel 3 P Au niveau financement extraordinaire, marché conjoint AC/CPAS/RCA		
Mise à disposition d'articles 60 à la commune	Politique de réinsertion socio-professionnelle économies d'échelle	Déléгатif	CPAS	DG CPAS	Article 60 mis à disposition comme ouvrier communal et accueillante extra scolaire et agent d'accueil		
Ressources humaines	Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune - C.P.A.S.	DG communale et DG de C.P.A.S.	Echange des compétences en matière de législation sociale. Participation DG respectifs en cas de recrutement Cession de points APE à la commune. Fonds de pension commun.		

2. Tableau de programmation annuelle des synergies projetées en 2021

Synergie ou groupe de synergies	Objectif	Mode opératoire	administration pilote	Responsable administratif	Moyens humains, financiers et logistiques dégagés + hauteur de contribution de la commune et du CPAS	Résultat attendu	Délai
Synergies projetées							
Mise à disposition d' « Article 60 »	Réinsertion socio-professionnelle	Déléгатif	C.P.A.S.	D.G. C.P.A.S.	Mise à disposition gratuite	Formation et réinsertion des bénéficiaires du CPAS	Temps nécessaire pour obtenir le droit aux allocations de chômage
Plan de cohésion sociale 2020-2024	Mutualiser notre action	Coopératif	Commune	D.G. Commune	Contribution communale : min 25% de la subvention du PCS. Prise en charge par le PCS des modules de remobilisation ver l'emploi. Mise en œuvre des actions par le personnel administratif des deux entités (réunion mensuelle)	Réduire les inégalités sociales et favoriser la réinsertion. Mettre en œuvre les actions décidées	Durée du plan de cohésion sociale
Mise à disposition DPO adjoint (informatique)de la commune au CPAS	Economies d'échelles.	Déléгатif	Commune	D.G communale	Mise à disposition gratuite DPO adjoint par convention	Se conformer au RGPD	
Service informatique commun	Economie d'échelles. Administrateur domaine commun	Coopératif	Commune-CPAS	D.G communale DG CPAS	Limiter les prestations de tiers. Se mettre en ordre par rapport à l'audit informatique réalisé par le SPP intégration sociale		
Marchés publics communs (assurances véhicules, services postaux, marché informatique)	Economie d'échelles	Coopératif	Commune-CPAS	DG communale et DG CPAS	Mutualisation des ressources humaines, faire appel à un consultant, marché conjoint pour l'achat de matériel informatique grâce au soutien régional dans le cadre du plan relance	Réduire les coûts	2021
Mise à disposition de matériel	Economie d'échelles	Coopératif	Commune-CPAS	DG communale et DG CPAS	Utiliser en commun la timbreuse	Réduire les coûts	2021

3. Grille de synthèse déterminant un niveau global de rassemblement des services de support

MATRICE DE COOPERATION – NIVEAU ANNEE 2020

A. Description

La matrice de coopération est un outil méthodologique d'autogestion permettant d'évaluer à la fois la progression et le résultat de la synergisation des services/prestations de support. Elle est un outil d'évaluation permettant aux pouvoirs locaux d'évaluer, de manière simple et autonome, le niveau atteint et la marge de progression possible en lien avec les objectifs fixés initialement. Cette matrice de coopération est présentée annuellement en séance commune du Conseil communal et du CPAS et fait partie intégrante du rapport annuel des synergies.

La matrice de coopération est construite sur base du concept de maturité organisationnelle. Des comportements de références sont gradués en 5 niveaux à l'intérieur de plusieurs domaines. Le niveau 0 est à considérer comme inexistant au regard de l'objectif qui est fixé, à savoir la synergisation.

Plus les comportements réels se situent à un niveau élevé, plus la synergisation sera considérée comme « mature, c'est-à-dire capable de maîtriser sa gestion coopérative.

		Environnement de contrôle				
		Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et outils de gestion
degré de synergisation	5	Description des caractéristiques d'une organisation coopérante dans sa composante « fonctionnement »	Plus coopérant			
	4	Maîtrisé				

3	Efficace				
2	Opérationnel				
1	Initial	Moins coopérant			
0	Niveau inexistant de synergisation				

L'environnement de contrôle est composé de 5 registres de comportements :

- Le fonctionnement ;
- Le management ;
- les compétences et la formation de personnel ;
- la formalisation ;
- Les ressources et outils de gestion.

Enfin, les niveaux de synergies sont définis comme suit :

Niveau	Dénomination	Description
5	Optimisé	Tous les éléments importants du domaine concerné sont évalués et optimisés pour atteindre le niveau des meilleures pratiques. L'organisation maîtrise bien les éléments de la synergisation. A ce stade, il s'agit d'une synergisation optimisée entre les deux administrations
4	Maîtrisé	Le service maîtrise suffisamment les éléments du domaine concerné. Les synergies entre les deux administrations sont maîtrisées. Les services sont rassemblés en une seule structure cogérée. Sur base conventionnelle, l'autorité institutionnelle peut être totalement confiée à l'une des entités (fusion de service) ou être partagée sur le mode du consensus (rassemblement de services). Les fonctions et tâches sont réparties en fonction des compétences partagées. Les outils sont mis en commun et le personnel des deux structures forme une seule entité administrative par unification ou rassemblement
3	Efficace	L'organisation adopte une approche structurée vis-à-vis des différents éléments de la synergisation. Celle-ci est efficace. Les services fonctionnent sur base d'une synergisation formalisée. Il existe une volonté délibérée d'adoption des mêmes règles de fonctionnement, d'utilisation des mêmes méthodes et outils de travail. Les processus sont semblables. Les structures formalisent des délégations mutuelles de fonctions.
2	Opérationnel	Pour certaines composantes, on commence une approche structurée et la mise en place des structures nécessaires à la synergisation. Celle-ci devient opérationnelle. Les services fonctionnent sur un mode de partage. Une volonté de collaboration est délibérée et officialisée. Les méthodes et standards de travail sont partagés et formalisés. Elles partagent certains outils de gestion. Une délégation de tâches est possible. Chaque entité conserve son indépendance décisionnelle.
1	Initial	Les administrations sont conscientes que la synergisation doit-être entamée. L'approche repose encore sur des bases individuelles, non structurées et non conséquentes. La synergisation est à son niveau initial. Les services fonctionnent de manière isolée, ouverte à la collaboration. Il existe un consensus informel entre les institutions ouvrant un espace possible de collaborations ponctuelles. Il n'y a pas de partage formalisé de méthodes de travail ni de standards de travail. La collaboration se construit autour d'échanges informels.
0	Inexistant	Les services fonctionnent de manière totalement indépendante. Aucune synergisation n'est définie préalablement. Il n'y a pas de partage des méthodes de travail formalisées ni aucune standard de travail commun. Quelques collaborations aléatoires spontanées non structurées ni contrôlées existant mais sans volonté ferme de la promouvoir

Il s'agit de paliers qui permettent d'évaluer la progression dans la synergisation d'une part et de fixer un niveau acquis à un moment donné d'autre part.

Le niveau atteint est fixé par les autorités de manière libre et responsable sur base du principe de confiance.

De manière conceptuelle, l'organisation (le service synergisé) peut très bien fonctionner en répondant au niveau 3 (efficace). Ce niveau est donc le standard à atteindre pour que Commune et CPAS répondent à l'objectif de synergisation minimum souhaité.

Les niveaux 4 et 5 sont des niveaux à valeur ajoutée. Le niveau 5 est entre autres réservé à des services qui ont un fonctionnement parfait, une maîtrise totale des budgets, qui sont source de plus-values dans les divers domaines traités.

	Service achats	Service ressources humaines	Service maintenance	Service informatique	TOTAL
Fonctionnement	3	3	3	4	13/20
Management	3	3	3	4	13/20
Compétences et formation du personnel	3	3	3	4	13/20
Formalisation	3	3	3	4	13/20
Ressources et gestion budgétaire	3	3	3	4	13/20

TOTAL	15/25	15/25	15/25	20/25	
-------	-------	-------	-------	-------	--

4. Tableau des marchés publics

- Marchés attribués séparément par la commune au cours de l'année précédente (2019)

Notification de l'attribution	Crédit(s)	Description	Procédure	Entreprise	Date d'envoi à la tutelle	Total attribution (TVAC)	Total engagé
03-04-19	762/724-60-20190012	Fourniture de bâches pour le chapiteau	PNSPP	SCHREIBER SA		€ 9.456,15	€ 9.456,15
03-04-19	790/723-60-20190014	Marché de service avec un auteur de projet pour la réalisation d'un cahier des charges pour le remplacement du système de chauffage de l'église de Lesdain	PNSPP	BKTS		€ 2.299,00	€ 2.299,00
03-04-19	Budget ordinaire	Fourniture des plantations annuelles et vivaces 2019	PNSPP	Mickael Duroisin		€ 6.557,58	€ 0,00
03-04-19	620/731-60-20190010	Convention à passer avec un auteur de projet concernant les travaux d'amélioration de voiries agricoles 2019	PNSPP	Hainaut Ingénierie Technique		€ 6.050,00	€ 6.050,00
18-04-19	104/742-53-20190001	Fourniture d'ordinateurs pour l'administration communale	PNSPP	UP Front sprl		€ 15.637,51	€ 15.637,51
08-05-19	421/743-98-20190013	Fourniture d'une remorque pour le transport des toilettes	PNSPP	EMMANUEL DUTRIEUX SPRL		€ 10.708,50	€ 10.708,50
08-05-19	Budget ordinaire	Travaux de réparation de la grue du camion	FA	Georges Desmet Atelier Sprl		€ 15.330,17	€ 0,00
16-05-19	762/724-60-20190012	Fourniture d'un plancher pour notre chapiteau communal	PNSPP	Boxus Christophe		€ 11.616,00	€ 11.616,00
11-06-19	104/742-53-20190001	Fourniture d'un logiciel pour la gestion de projets permettant d'élaborer et de suivre l'exécution du PST	PNSPP	Belfius banque SA		€ 4.537,50	€ 4.537,50
11-06-19	835/741-98-20190015	Fourniture de mobilier pour la crèche	PNSPP	Wesco		€ 1.775,92	€ 1.775,92
28-06-19		Entretiens et dépannages des chaudières des bâtiments communaux et écoles 2019	PNSPP	Nico chauffage		€ 9.406,54	€ 0,00
17-07-19	42102/731-60-20190007	Fourniture de matériaux pour les dalles du dépôt communal	PNSPP	Thiébauld L et Cie		€ 36.875,72	€ 36.875,72
17-07-19	421/735-60-20190018	Marquages routiers 2019 - pose de bandes de peinture blanche aux diverses rues de la commune	PNSPP	Herphelin		€ 25.493,11	€ 25.493,11
18-07-19	42103/731-60-20190008	Convention à passer avec un auteur de projet concernant les travaux d'amélioration de la rue Auminois et Sart Colin à Laplaigne	PNSPP	Architectures Luc Moulin & Associés SPRL			
18-07-19	421/735-60-20190018	Convention à passer avec un auteur de projet concernant les travaux extraordinaires 2019	PNSPP	Hainaut Ingénierie Technique			
18-07-19	421/735-60-20190018	Marché d'évacuation des terres du dépôt communal	PNSPP	Pierre Petit		€ 17.871,70	€ 17.871,70

17-07-19	721/724-60-20190025	Convention à passer avec un auteur de projet pour les techniques spéciales de l'extension de l'école de Guignies Place	PNSPP	Energytech Engineering sprl		€ 7.771,23	€ 7.771,23
18-07-19	722/724-60-20190024	Fourniture, pose et installation d'une nouvelle cuve à mazout à l'école d'Hollain	PNSPP	All-in Tank Service		€ 7.352,46	€ 7.352,46
	722/742-53-20190029	Fourniture de matériels informatiques pour les écoles	PNSPP	Esi informatique; Inloc; Signpost; Econocom; Vanerum		€ 18.023,57	€ 18.023,57
30-12-19		Fourniture et pose de candélabres et de luminaires à l'espace multisport extérieur de Guignies	PNSPP	Pierre Petit		€ 39.302,01	€ 0,00
22-08-19	722/724-60-20190024	Fourniture et pose de stores pour les écoles de Bléharies, Lesdain et Guignies	PNSPP	Wattiaux sa		€ 1.512,36	€ 1.512,36
22-08-19	878/725-60-20190017	Fourniture de plats en inox cintrés	PNSPP	Walcarius, constructions métalliques		€ 4.770,05	€ 4.770,05
22-08-19	124/724-60-20190030	Fourniture de dalles de plafond pour la salle des fêtes	PNSPP	Dapsens Soyer sa		€ 1.311,40	€ 1.311,40
22-08-19	722/724-60-20190024	Fourniture et pose d'une porte pour l'école de Lesdain	PNSPP	MHP		€ 1.335,60	€ 1.335,60
13-01-20	124/721-60-20190003	Construction d'un kiosque dans le parc communal de Bléharies	PNSPP	FL Toiture sprl; Vion Alain; AES; La métallerie, Roland Wateaux	03-09-19	€ 89.513,98	€ 89.513,98
06-09-19	42102/731-60-20190007	Fourniture de gravier pour les accotements 2019	PNSPP	Francenne Matériaux		€ 14.815,85	€ 17.027,37
05-09-19	722/741-98-20190028	Fourniture de mobilier scolaire 2019-2020	PNSPP	Alvan		€ 14.241,34	€ 14.241,34
29-08-19	722/724-60-20190024	Fourniture, pose et installation d'une nouvelle cuve à mazout à l'école de Bléharies	PNSPP	Martens cuve services		€ 7.455,93	€ 7.455,93
18-09-19	42102/731-60-20190007	Fourniture de matériaux de voiries 2019 "Les Blancs Murs"	PNSPP	GOBERT MATERIAUX SA		€ 11.565,06	€ 11.565,06
26-09-19		Marché de service, essais à la plaque à la rue de la Bourbe	FA	Labotour		€ 1.222,10	€ 0,00
	423/741-52-20190009	Fourniture d'une oeuvre pour le rond-point de Rongy	PNSPP	Gaston Catoire		€ 4.199,99	€ 0,00
10-03-20	421/735-60-20190018	Fourniture et pose d'une clôture et de portails à la ruelle Dandance	PNSPP	Geers		€ 4.616,15	€ 4.616,15
09-10-19	722/724-60-20190024	Fourniture de peinture pour l'école de Guignies	FA	Nicolas Gysels		€ 1.071,46	€ 1.071,46
18-09-19	722/724-60-20190024; 835/724-60-20190032	Fourniture de matériel électrique pour la crèche communale et l'école de Bléharies	PNSPP	Technord		€ 4.101,13	€ 4.101,13
21-10-19	423/741-52-20190009	Fourniture et pose d'une plaquette signalétique en braille de la Pierre Brunehaut	PNSPP	AJV		€ 3.097,60	€ 3.273,05

17-10-19	104/742-53-20190001	Fourniture d'imprimantes pour l'administration communale	FA	Thierry Deforest		€ 338,27	€ 338,27
21-10-19	423/741-52-20190009	Demande de mission à un géomètre expert pour la suppression du sentier 50 et la modification du sentier 51	PNSPP	Baudru Gérard		€ 726,00	€ 726,00
24-10-19	Budget ordinaire	Location d'un bâtiment préfabriqué pour abriter le réfectoire provisoire à l'école de Guignies	PNSPP	D.F.T. MODULCO SPRL		€ 6.680,17	€ 0,00
14-11-19	421/735-60-20190018	Coordination en matière de sécurité et santé sur les chantiers temporaires ou mobiles - Travaux des entretiens extraordinaires des voiries de l'entité 2019	PNSPP	IN-PLANO SPRL		€ 726,00	€ 726,00
14-11-19	790/723-60-20190014	Fourniture et pose d'une nouvelle cheminée à l'église de Wez	PNSPP	BOOGAERTS SPRL		€ 3.764,00	€ 3.764,00
27-11-19	423/741-52-20190009	Fourniture et pose d'un parcours santé en thermocollé et d'un module de sport	PNSPP	Idema Sport		€ 4.554,00	€ 4.554,00
27-11-19	421/744-51-20190027	Fourniture de matériel pour le service technique	PNSPP	Ets Bridou Sprl		€ 8.433,70	€ 9.627,97
19-11-19	762/744-51-20190034	fourniture d'un chapiteau pour les festivités locales	PNSPP	SCHREIBER SA		€ 17.106,01	€ 17.106,01
27-11-19	835/741-98-20190015	Fourniture de matériel de cuisine pour la crèche	PNSPP	Api restauration		€ 2.432,10	€ 2.432,10
27-11-19	423/741-52-20190009	Fourniture et installation de terrains de pétanque	PNSPP	Hubaut sa		€ 9.317,00	€ 4.658,50
27-11-19	Budget graphique	Conception graphique et impression du bulletin communal	PNSPP	Imprimerie Deffrenne		€ 14.973,75	€ 0,00
27-11-19	104/742-53-20190001; 722/742-53-20190029	Fourniture d'imprimantes pour le bureau du service technique et pour les écoles	FA	Thierry Deforest		€ 482,35	€ 363,00
27-11-19		Location de bâtiments préfabriqués pour abriter des classes provisoire à l'école de Wez	PNSPP	DE MEEUW NV		€ 31.258,80	€ 0,00
12-12-19	790/724-60-20190026	Travaux de nettoyage des chéneaux des églises de la commune pour l'année 2019	PNSPP	FL Toiture sprl		€ 7.678,72	€ 7.678,72
12-12-19	423/741-52-20190009	Fourniture de panneaux de signalisation	PNSPP	PONCELET SIGNALISATION SA		€ 6.670,66	€ 6.670,66
12-12-19	835/741-98-20190015	Fourniture d'un coin doux pour la crèche	PNSPP	BURO SHOP SPRL		€ 3.012,90	€ 3.012,90
13-12-19	790/723-60-20190014	Fourniture et pose d'une cuve à propane pour l'église de Lesdain	PNSPP	PRIMAGAZ BELGIUM NV		€ 2.928,20	€ 2.928,20
16-12-19	104/742-98-20190022	Fourniture de rétroprojecteurs pour l'administration	FA	Redcorp SA		€ 1.623,92	€ 1.623,92
	104/742-53-20190001	Fourniture du logiciel de cartographie pour les cimetières	PNSPP	CIVADIS SA		€ 8.334,55	€ 8.334,55
17-12-19	878/725-60-20190017	Fourniture de charmes pour le cimetière d'Hollain	PNSPP	Groupement des pépiniéristes		€ 2.356,35	€ 2.356,35

17-12-19	835/741-98-20190015	Fourniture de mobilier pour la crèche communale	PNSPP	Wesco		€ 1.607,68	€ 1.607,68
30-12-19	Budget ordinaire	Fourniture de repas pour la crèche communale	PNSPP	API RESTAURATION SA		€ 464,72	€ 0,00
30-12-19	423/741-52-20190009	Fourniture d'un banc pour le terrain de pétanque	PNSPP	PONCELET SIGNALISATION SA		€ 1.531,12	€ 1.531,12
31-12-19	421/735-60-20190018	Travaux d'entretien extraordinaire de voiries communales 2019	PNSPP	Pierre Petit		€ 131.471,05	€ 131.471,05
31-12-19	721/724-60-20190025	Travaux de fourniture et pose du chauffage et sanitaire à l'école de Guignies Place	PNSPP	THERSA SA		€ 55.658,30	€ 0,00
30-12-19	569/721-56-20190031; 423/741-52-20190009	Travaux de réhabilitation de la digue à Laplaigne	PNSPP	Delabassée sprl		€ 16.241,23	€ 16.241,23
31-12-19	790/723-60-20190014	Travaux de remplacement du chauffage de l'église de Lesdain	PNSPP	Celsius HVAC sprl		€ 30.698,64	€ 30.698,64
	79002/724-60-20190037	Travaux de restauration d' un mausolée du cœur de l' église de Howardries	PNSPP	Jacques Vereecke		€ 19.251,10	€ 19.251,10
30-12-19	124/741-98-20190035	Fourniture de réfrigérateur pour les maisons de village	PNSPP	RHP SPRL		€ 2.715,24	€ 2.715,24
30-12-19	104/741-98-20190023	Fourniture de mobilier pour l'administration	PNSPP	Alvan		€ 4.466,84	€ 4.466,84
30-12-19	124/744-51-20190005	Fournitures de tables et chaises pour les maisons de village	PNSPP	LePage mobiliers		€ 2.269,66	€ 2.269,66
30-12-19	762/724-60-20190012	Fourniture d'équipements électriques pour les chapiteaux	PNSPP	REXEL BELGIUM NV		€ 1.896,42	€ 0,00
30-12-19	72202/741-98-20190011	Fourniture de mobilier pour l'accueil extrascolaire	PNSPP	Alvan		€ 2.063,44	€ 2.063,44
30-12-19	878/725-60-20190017	Fourniture de columbarium	PNSPP	URBA-STYLE SPRL		€ 11.561,55	€ 11.561,55
30-12-19	423/741-52-20190009	Fourniture d'un panneau d'information pour les pépiniéristes	PNSPP	Herphelin		€ 1.615,35	€ 0,00
30-12-19	721/724-60-20190025	Fourniture et pose de pierre bleue de finition pour l'escalier de l'école de Guignies	PNSPP	Scoop Batiment Sprl		€ 8.488,48	€ 0,00

- Marchés publics attribués séparément par le C.P.A.S. au cours de l'année 2020

Marché public ou groupe de marchés publics	Type	Mode de passation	Date d'attribution	Montant TVAC
Achat de matériel informatique (3 licences bureautiques)	Fournitures	Procédure négociée sans publicité préalable	28/04/2020	749,95 EUR
Achat d'un véhicule destiné à la distribution des repas à domicile	Fournitures	Procédure négociée sans publicité préalable	27/10/2020	19.178,48 EUR

- Marché public passé via convention R.W.

- Fournitures administratives
- Carburant

- Marché public attribué de manière conjointe par la commune et le C.P.A.S. au cours de l'année 2020

Marché conjoint relatif au financement des investissements repris dans le budget 2020 de l'administration communale, du CPAS et de la RCA

- Marchés publics attribués séparément par la commune et le C.P.A.S. et pouvant faire à l'avenir l'objet de marchés publics conjoints

4. Le Conseil communal,

Madame Nathalie BAUDUIN demande que son intervention préalable à sa présentation soit actée.

Le Conseil communal marque son accord à l'unanimité.

« Je demande d'acter mon intervention.

Avant de vous présenter le contrôle interne, je voudrais attirer votre attention que le système appelé « contrôle interne » a toujours fait partie de ma gestion. Mon management est imprégné.

Au début de mes fonctions de secrétaire communale, j'ai dû intégrer très vite les principes du contrôle interne afin de m'assurer que mon fonctionnement était correct. Cela était indispensable car je débutais dans cette fonction.

Très fréquemment et encore aujourd'hui, sont intervenus des contrôles sollicités par les affaires juridiques et autres, ce qui m'a imposé de rigidifier les procédures et contrôles.

Alors oui, je peux vous affirmer que ce contrôle interne imposé par le CDLD existe bien dans notre commune.

Il est organisé sous ma responsabilité et en collaboration avec le Directeur financier.

Ces procédures sont présentées au Collège communal pour décision, à chaque fois.

Lors de la consultation, vous avez pu constater que la mise en œuvre du contrôle interne a débuté depuis de nombreuses années, contrairement à ce qui a été dit. Il n'a pas été organisé ou rédigé suite au conseil communal du 14 décembre 2020.

Après les décisions du Collège communal, sur base de mes propositions et des actions menées, il restait une étape à franchir : la formalisation par le Conseil communal et son approbation.

Je souhaitais attendre une étape importante qu'était la mise en œuvre informatique de la gestion des repas dans nos écoles, mais la situation actuelle en a décidé autrement.

Pour terminer, je tenais à vous faire remarquer, et c'est important que vous le sachiez, que le professionnalisme administratif et technique qui m'entoure facilite ma mission. Merci à eux. »

Mme Nathalie BAUDUIN répond ensuite aux questions.

Elle donne les explications supplémentaires sur le volet financier sollicité par M. Michel URBAIN quant à un éventuel détournement. Elle répond que le risque zéro n'existe pas mais que tout est mis en œuvre pour y mettre un maximum de sécurité. Elle rappelle que le contrôle interne, il y a des contrôles budgétaires et des contrôles relatifs aux subsides et sur les marchés publics.

M. Pierre GERARD souhaite une information sur son évolution.

M. François SCHIETSE spécifie bien que le contrôle interne a le mérite d'exister. Il est incomplet : absence des risques développés sur la protection des travailleurs et des bâtiments scolaires et la prévention psychosociale.

Mme Nathalie BAUDUIN lui répond que :

- les risques relatifs à la prévention incendie et autres sont incorporés dans le volet Enseignement dans le contrôle de fonctionnement budgétaire ;
- les risques psychosociaux seront abordés dans la présentation de l'analyse et de son plan d'actions.

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30 relatif aux attributions du conseil communal ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Revu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, et notamment ses articles L1124-4 et L1124-25, relatifs au système de contrôle interne ;

Considérant que ces articles développent l'un des aspects du rôle dévolu aux grades légaux communaux, à savoir la mise sur pied et le suivi d'un système de contrôle interne pour ce qui concerne la Directrice générale, et la fonction de conseiller financier et budgétaire dans le cadre de ce système de contrôle interne, pour ce qui concerne le Directeur financier ;

Considérant en effet que l'article L1124-4 rappelle que la Directrice générale est chargée de la mise sur pied et du suivi du système de contrôle interne du fonctionnement des services communaux ; que ce dernier consiste en « un ensemble de mesures et de procédures conçues pour assurer une sécurité raisonnable en ce qui concerne :

1° la réalisation des objectifs ;

2° le respect de la législation en vigueur et des procédures ;

3° la disponibilité d'informations fiables sur les finances et la gestion » ;

Vu la présentation par la Directrice générale des tenants et aboutissants et de sa volonté de développer le contrôle interne ;

Considérant que le système de contrôle interne est un outil évolutif, appelé à être adapté, corrigé, amélioré au fil de l'évolution des missions de l'Administration, de l'évolution de l'organigramme ou encore de l'évolution des moyens humains, matériels et technologiques mis à disposition ;

DECIDE à l'unanimité

Article unique : d'approuver le système de contrôle interne développé et proposé par la Directrice générale de l'Administration communale de Brunehaut.

2. Le Conseil communal,

Monsieur Marc HOUZE présente ensuite son budget 2021, services ordinaire et extraordinaire. Il regrette amèrement le sous-financement de la part de la Région wallonne.

Après les présentations des chiffres, Monsieur le Président présente la politique sociale. Pour répondre à un nombre croissant des RIS, il est indispensable d'engager une assistante sociale précise.

Le RIS présente 56,82 % du budget.

Monsieur Marc HOUZE précise à Monsieur Pierre GERARD que le service des repas est à l'équilibre.

Monsieur Michel URBAIN estime qu'au vu de la situation Covid et de ses difficultés financières, on aurait dû restructurer plutôt que de recruter.

Monsieur Marc HOUZE explique que le social a un prix, que le suivi des RIS est important et subsidié. Le recrutement est paru sur le site officiel.

Monsieur Pierre WACQUIER félicite le président de C.P.A.S. et déclare que la solidarité brunehautoise est présente et les provisions sont faites pour assurer le déficit social.

Vu la délibération du Conseil de l'action sociale de Brunehaut du 21.12.2020 arrétant le budget du C.P.A.S. pour l'année 2021 ;

Attendu que le Conseil communal doit approuver ce compte ;

Attendu qu'il convient d'établir une délibération in extenso du Conseil communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Marc Houzé, en qualité de président de C.P.A.S., et Antonin Broutin, en qualité de Conseiller de C.P.A.S., ne prennent pas part au vote.

DECIDE à l'unanimité

Article 1^{er} : le budget du C.P.A.S. – exercice 2021 comme suit :

- service ordinaire

RECETTES	DEPENSES	SOLDE
3.030.296,66	3.030.296,66	0

- service extraordinaire

RECETTES	DEPENSES	SOLDE
22.500,00	22.500,00	0

Article 2 : la présente délibération sera transmise au C.P.A.S. et au Directeur financier.

5. Le Conseil communal,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation attribuant une compétence générale au Conseil Communal en matière de contrat ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, entrée en vigueur le 30 juin 2017 et ses arrêtés d'exécution ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu le courrier daté du 7 décembre 2020, nous annonçant un subside de 15.000€ destiné à notre Espace Public Numérique ;

Considérant que l'achat des équipements numériques devra se faire notamment via la centrale de marché « Ecole numérique », cahier des charges n° 06.01.04-16F66 ;

Attendu que cette centrale de marché permettra d'équiper notre EPN en outils numériques et informatiques ;

Considérant que l'avis de légalité du directeur financier n'est pas obligatoire, qu'il n'y a pas eu de demande spontanée et qu'aucun avis n'a été donné d'initiative par le directeur financier ;

DECIDE à l'unanimité :

Art 1 : de l'adhésion de l'EPN « La maison des médias » à la centrale de marché « Ecole numérique », cahier des charges n° 06.01.04-16F66, relative à la fourniture d'équipements numériques et informatiques ;

6. Le Conseil communal,

Le Conseil communal est valablement représenté pour délibérer ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale IDETA ;

Considérant que la commune a été convoquée à participer à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 février 2021 par courrier daté du 08 janvier 2021 ;

Vu les statuts de l'intercommunale IDETA ;

Compte tenu de la pandémie liée au COVID-19 et des mesures exceptionnelles et recommandations des autorités ;

Considérant que ladite situation induit la possibilité de tenir l'Assemblée générale sans présence physique ou présence physique limitée et le recours à des procurations données à des mandataires ;

Considérant le point porté à l'ordre du jour de la susdite Assemblée ;

Considérant que la commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;

Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard du point porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire ;

Considérant que la commune a la possibilité de ne pas se faire représenter et demande à IDETA de comptabiliser son vote dans les quorums – présence et vote – conformément aux dispositions du Décret du 13 janvier 2021 modifiant le Décret du 1^{er} octobre 2020, notamment en son article 3 prolongeant l'application du Décret jusqu'au 31 mars 2021 concernant la tenue des réunions des organes des intercommunales, avec effet au 1^{er} janvier 2021 ;

Qu'il convient, en effet, de limiter les risques de propagation du virus en évitant autant que possible les rassemblements ;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur le point unique inscrit à l'ordre du jour et pour lequel il dispose de a documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil communal le point unique de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale IDETA, à savoir : **La création de la Société NEOVIA et la prise de participation de l'IDETA au capital de celle-ci** ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Le Conseil décide d'approuver :

- le point unique de l'ordre du jour :

- Approbation ; par 15 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : dans le contexte exceptionnel de pandémie et conformément au Décret du 13 janvier 2021 de ne pas être physiquement représenté à l'Assemblée générale extraordinaire de l'IDETA du 11 février 2021 et de transmettre l'expression des votes de son Conseil aux fins de comptabilisation dans les quorums de présence et de vote de ladite Assemblée ;

Article 2 : d'approuver aux majorités suivantes, le point unique ci-après inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 février 2021 de l'IDETA :

1. Création de la Société NEOVIA et la prise de participation de l'IDETA au capital de celle-ci

A 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Article 3 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'intercommunale IDETA dont le siège social est sis Quai Saint-Brice, 35 à 7500 Tournai comme le prévoit les statuts, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée générale, soit pour le 04 février 2021 ;

- le cas échéant, au Gouvernement provincial ;

- au Ministre des pouvoirs locaux.

7. Le Conseil communal,

DECIDE d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil communal du 14.12.2020.

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, et les membres du Collège communal entendent les questions orales :

- a) Clara HURBAIN souhaite connaître les nouvelles mesures Covid.
- b) Antonin BROUTIN s'interroge sur la différence du présentiel au Conseil communal et du virtuel au Conseil de l'action sociale.
- c) Pierre GERARD souhaite connaître :
 - a. le suivi de la procédure des plaintes ;
 - b. la suite réservée aux problèmes des charrois à la rue des Berceaux ;
 - c. de la légalité des décisions de la CLDR alors qu'il convient que le Bourgmestre prenne cette présidence en fonction de l'article 5.
- d) Daniel SCHIETSE signale le problème de la bouche d'incendie à la rue des Zelvas.

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, et les membres du Collège communal répondent aux questions orales :

- a) Les décisions ainsi que l'arrêté ministériel ne sont pas encore parvenus. Ils seront mis en ligne dès leur réception.
- b) Les 2 instances C.P.A.S. et Commune ont des fonctionnements différents et des impositions différentes. Les conditions sanitaires sont parfaitement assurées pour le Conseil communal et le public. La Commune a besoin de ce débat en présentiel. Un accord a été pris entre les 2 groupes en début de crise et tant qu'il n'y a pas d'interdiction formelle du présentiel.
- c) En ce qui concerna la procédure, nous sommes tous impatients et anxieux, le Collège, le conseil, l'administration. Nous avons reçu le recours de François SCHIETSE, introduit le 11.12.2020 et reçu le 12/01/2021
Le 12/01/2021, j'ai interrogé les pouvoirs locaux pour obtenir le recours de Mme Nadya HILALI mentionné dans le recours de M. François SCHIETSE.
Le 18/01/2021, nous avons reçu le recours de Mme Nadya HILALI, introduit le 20/11/2020.
Il est évident que nous allons apporter les éléments demandés et nous espérons avoir ensuite rapidement des nouvelles des pouvoirs locaux.
Les attributions ont été enlevées à cause de la rupture de confiance et le resteront pendant la procédure.
Mme Nadya HILALI reste cependant Echevine, Présidente de l'asbl Brunehaut Valorisation et Trésorière du CLPB.
La CLDR est tenue par le Bourgmestre ou l'Echevine en charge du Développement rural. Je ne pense pas que cela invalidera les décisions. Le fonctionnement n'est pas entaché.
Pour la rue des Berceaux, le problème sera revu. La police y sera attentive.
- d) Nous n'avons reçu aucun rapport, mais Daniel DETOURNAY rentrera en contact avec la SWDE.

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, fait évacuer la salle et prononce le huis clos.